

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 janvier 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 29 janvier 2013 à 19 heures avec 9 questions à son ordre du jour,  
Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.  
Monsieur Bernard HUBERT est désigné secrétaire de séance.

### **Finances Publiques**

#### **1. Attribution de subvention**

Rapporteur : G. BLANQUART

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer diverses subventions.

#### **2. Ouverture de crédits**

Rapporteur : M. HENNEBELLE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les ouvertures de crédits (qui peuvent représenter 25 % de ceux votés l'année précédente).

#### **3. Demande de subvention au Conseil Régional**

Rapporteur : B. HUBERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Régional pour l'obtention d'une subvention afin de mettre en place des actions sur le thème « une année culturelle en faveur des femmes » (à hauteur de 40 % de la dépense engagée).

#### **4. Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Général**

Rapporteur : B. HUBERT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Conseil Général dans le cadre du soutien au développement de la lecture publique. Cette convention permet d'obtenir des aides financières de la part du Département.

#### **5. Débat d'orientation budgétaire**

Rapporteur : D. DELCROIX

Un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Les finances de la Commune : elles sont saines et permettront cette année et dans les années à venir d'autofinancer intégralement les investissements sans recourir à l'emprunt donc sans augmenter la charge de la dette.

Pour 2013, les dépenses réelles de fonctionnement seront de l'ordre de 7 millions d'euros, les dépenses de personnel représentent environ 48% des dépenses réelles de fonctionnement, les remboursements d'emprunt 17 %. Ces ratios sont normaux par rapport à la tendance des communes de même importance. De plus les dépenses réelles de fonctionnement sont stables depuis 2008. Elles ont donc sensiblement baissé si l'on tient compte de l'inflation (ceci grâce à un encadrement strict des dépenses de fonctionnement).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on peut noter une stabilité de l'ensemble des recettes notamment celles provenant d'Artois Comm depuis 6 ans, du SIZIAF et des compensations de l'état. En euros constants cela représente cependant une perte régulière de recettes d'environ 1,5 % par an. Il en est tenu compte dans la gestion pluriannuelle qui a été mise en place depuis plusieurs années.

Le projet de budget qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal colle au plus près de la réalité et a été basé sur les dépenses et recettes effectivement réalisées en 2012.

En l'investissement, les dépenses seront de l'ordre de 2 000 000 euros : les postes les plus importants sont :

Travaux de rénovation de l'église, 1<sup>ère</sup> tranche : 265 000 euros

Agrandissement de l'école Jean Jaurès par adjonction d'une salle de classe : 180 000 euros

Création de deux mini-stades aux écoles Poteau et Jean Jaurès, d'un skate park 245 000 euros

Accès lotissement l'Interdite : 150 000 euros

Toiture de la salle Léo Lagrange : 100 000 euros

Cimetière : 25 000 euros

Remboursement du capital des emprunts : 560 000 euros

Les autres postes sont habituels : dépenses d'entretien de voirie (90 000 €), de bâtiments, de matériel divers et de renouvellement des logiciels obsolètes.

En recettes, on retrouvera le FCTVA pour 100 000 euros, des amortissements (opérations comptables) pour 210 000 euros, des subventions pour la rénovation de l'église 90 000 euros et surtout le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 600 000 €, L'autofinancement dépasse donc les 800 000 €, soit 11 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année l'Etat a décidé d'augmenter les bases d'imposition de 1,8 %.

Le Maire, malgré le désengagement permanent et continual de l'état, envisage de proposer au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition :

TH : 10,85 %

FB : 28,70 %

FNB : 37,11 %

Capacité d'autofinancement, maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, excédents permettant d'autofinancer les gros investissements, maîtrise de la charge de la dette dans les années à venir, le tableau financier de la commune dans une période de régression, est rassurant même si la vigilance reste de rigueur.

## Domanialité et patrimoine

### **6. Acquisition de 2 parcelles**

*Rapporteur : M. WATERLOT*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le petit parking aménagé par Pas-de-Calais Habitat (face aux 2 locatifs rue du 8 mai) pour l'€ symbolique.

### **7. Autorisation de vente d'un terrain appartenant au CCAS**

*Rapporteur : M. HENNEBELLE*

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente d'un terrain appartenant au CCAS et qui se situe sur la commune de DOUVRIN.

## Urbanisme

### **8. Approbation du principe de délégation du droit de préemption urbain au syndicat mixte SIZIAF pour l'aménagement de la ZAC du Parc des Industries Artois-Flandres**

*Rapporteur : B. HUBERT*

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, la délégation du droit de préemption urbain sur la zone Uea au syndicat mixte SIZIAF en tant qu'aménageur de la ZAC du Parc des Industries Artois Flandres. Les statuts de ce syndicat dans son article 2 2<sup>ème</sup> alinéa attribuaient déjà cette compétence.

## Jeunesse

### **9. Organisation d'une classe transplantée et participation des familles**

*Rapporteur : B. HUBERT*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'organisation d'une classe transplantée à Saint MEDART du 4 au 12 avril 2013 pour 55 élèves des classes de CM2 des écoles J. Poteau et J. Jaurès.

Il fixe à l'unanimité la participation des familles est fixée à 115 € par élève.